



CENTRE
AILHAUD CASTELET

ABRÉGÉ PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2024/2028

Le projet d'établissement est un document qui permet d'inscrire les projets de développement et d'évolution de l'offre de service dans une trajectoire pluriannuelle. Le projet présenté ici est le quatrième projet d'établissement du Centre d'Ailhaud Castelet.

Ce nouveau projet a été construit tout au long de l'année 2023 par les professionnels de l'établissement.

« Le projet d'établissement est une photographie à un instant «t» de l'organisation des moyens de la structure permettant de répondre au mieux aux besoins repérés de chaque usager pris en charge et respectant sa singularité dans un environnement collectif. De plus, il permet de projeter les évolutions nécessaires pour conduire les changements permettant d'améliorer la qualité des prises en charge au regard notamment des Recommandations de Bonnes pratiques Professionnelles et du résultat des enquêtes. »

Les actions seront mises en œuvre dans la même temporalité que le nouveau CPOM¹ de l'établissement.

Il sera complété durant l'année 2024 par les projets de service (ITEP et SESSAD), le projet pédagogique de l'unité d'enseignement.

Les services du Centre d'Ailhaud Castelet

- Le SESSAD :

Les missions du Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) **déficients sensoriels** sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF dans ses articles D. 312-98 à 312- 122).

Son action est orientée vers :

- L'accompagnement précoce pour les enfants de la naissance à trois ans, comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic et le développement psychomoteur initial de l'enfant ainsi que le développement de la communication ;
- Le soutien pour l'ensemble des enfants et adolescents à la scolarisation et aux acquisitions de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux et psychosociaux adaptés.

Les critères d'admission sont :

- Une perte auditive bilatérale d'au moins 40dB pour les déficients auditifs ;
- Une acuité visuelle inférieure ou égale à 4/10^{ème} après correction et/ou un champ visuel inférieur ou égal à 10° pour les déficients visuels.

Les professionnels du SESSAD déficients sensoriels interviennent sur l'ensemble du territoire de la Dordogne.

Les missions du SESSAD **Troubles Psychologiques (TP)** sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) dans ses articles D312- 59-1 à D312-59-18 et la circulaire n°2007-194 du 14 mai 2007 relative aux ITEP (Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques). Le service accompagne des jeunes (filles ou garçons) âgés de 3 à 20 ans présentant des difficultés

¹ CPOM : contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

psychologiques mais dont les potentialités intellectuelles et cognitives sont préservées. Il a pour mission d'apporter au public accueilli une aide tant dans les apprentissages éducatifs et scolaires, que dans un soutien psychologique, permettant de poursuivre un parcours ordinaire de scolarité ou d'insertion professionnelle.

Le périmètre d'intervention des professionnels du SESSAD TP est plus réduit puisqu'il existe d'autres services de ce type sur le territoire. Les professionnels interviennent en proximité de Périgueux (Boulazac, Trélissac, ...).

- L'ITEP :

Le décret 2005-11 du 6 janvier 2005 définit le public accueilli par les ITEP et les missions qui sont dévolues à ces établissements médico-sociaux :

« Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé »

Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques :

1- Accompagnent le développement des personnes mentionnées à l'article D. 312-59-1, au moyen d'une intervention interdisciplinaire. Cet accompagnement amène ces personnes à prendre conscience de leurs ressources, de leurs difficultés et à se mobiliser pour aller vers leur autonomie ;

2- Dispensent des soins et des rééducations ;

3- Favorisent le maintien du lien des intéressés avec leur milieu familial et social ;

4- Promeuvent leur intégration dans les différents domaines de la vie, notamment en matière de formation générale et professionnelle. A ce titre, ils favorisent le maintien ou préparent l'accueil des intéressés en écoles et établissements scolaires, dans des dispositifs ordinaires ou adaptés ;

5- Assurent, à l'issue de l'accompagnement, un suivi de ces personnes pendant une période définie et renouvelable dans la limite de trois années ;

6- Peuvent participer, en liaison avec les autres intervenants compétents, à des actions de prévention, de repérage des troubles du comportement et de recherche de solutions adaptées pour les personnes mentionnées à l'article D. 312-59-1 du Code de l'Action sociale et des Familles.

La mise en œuvre de ces actions repose sur une équipe pluridisciplinaire qui doit travailler en concertation et partenariat avec les équipes de psychiatrie de secteur, les services et établissements de l'éducation nationale et, le cas échéant, les services de l'aide sociale à l'enfance et ceux de la protection judiciaire de la jeunesse.

CHARTRE DE BIENTRAITANCE

RESPECT



Respecter les libertés et droits fondamentaux de la personne accompagnée et de son entourage

ECOUTE



Promouvoir l'expression et l'écoute de la personne accompagnée (et/ou ses représentants légaux) et veiller au respect de ses choix et aspirations.

COMMUNICATION



Donner à la personne accompagnée et/ou ses représentants légaux une information adaptée individuelle et loyale.

PROTECTION



Assurer à la personne accompagnée la protection et les soins nécessaires à son bien-être et à son épanouissement. Protéger l'usager contre toute forme de violence physiques ou mentales.

INCLUSION



Rechercher l'ouverture aux autres, à l'environnement dans une volonté d'inclusion sociale et citoyenne.

VIVRE ENSEMBLE



Renforcer la cohésion d'équipe, le soutien entre professionnels et la coordination interdisciplinaire au bénéfice de la personne accompagnée et son entourage.

ACCOMPAGNEMENT



S'inscrire au quotidien dans une relation authentique, de confiance, de respect, de bons soins, de soutien et d'accompagnement avec la personne accompagnée et ses proches.

BIENVEILLANCE



Maintenir un environnement professionnel rassurant, un lien sécurisé et répondant aux besoins relationnels et affectifs de la personne accompagnée.

Qu'est-ce que la bienveillance ?

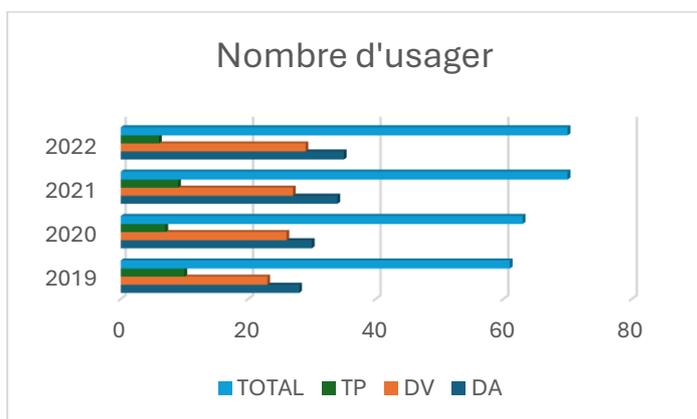
« Une démarche globale dans la prise en charge de l'usager et de l'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect des droits et libertés de l'usager, son écoute et ses besoins tout en prévenant la maltraitance. »

Rechercher la cohérence, la continuité et la complémentarité autour du projet de la personne accompagnée.

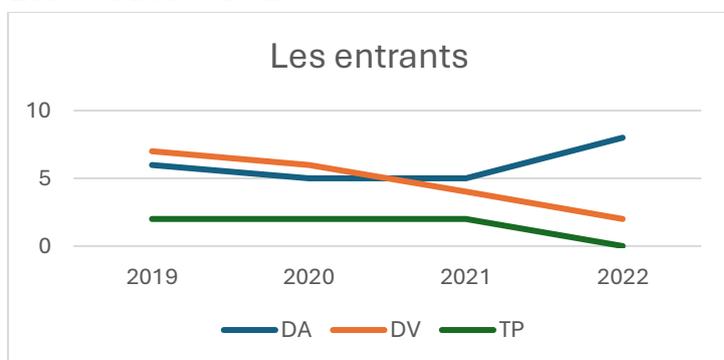
Créer les conditions autour de la personne accompagnée pour lui permettre d'être auteur de son projet personnalisé et encourager une position d'acteur.



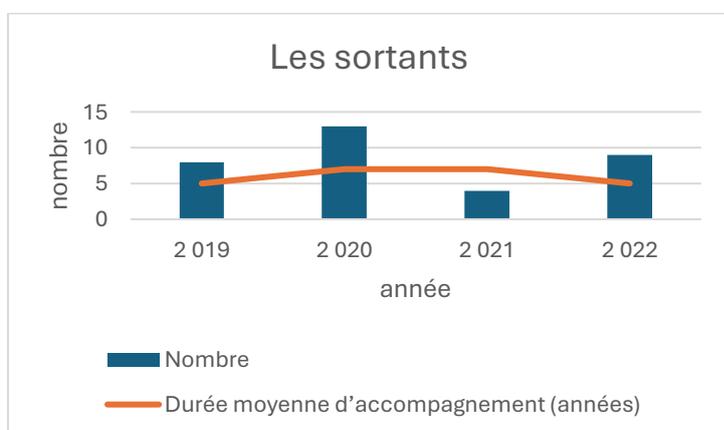
SESSAD : Caractéristiques générales de la population accueillie 0-20 ans



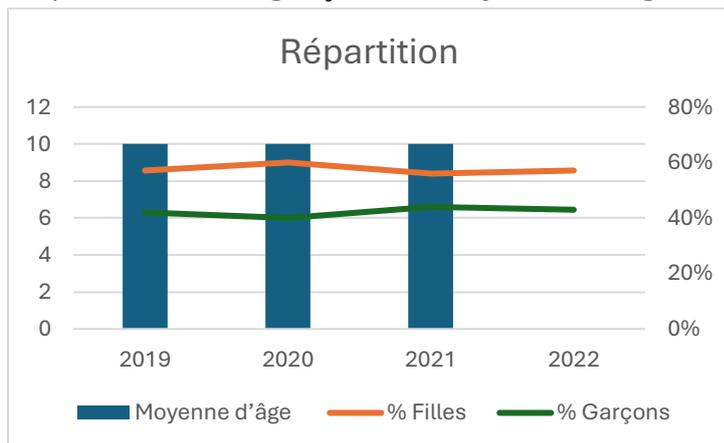
- Les mouvements



Le motif principal d'admission pour la déficience sensorielle correspond dans 100% des cas aux critères tels que définis dans les textes, à savoir une perte auditive d'au moins 40 dB pour les déficients auditifs et pour les déficients visuels, au moins 4/10e après correction et/ou un champ visuel réduit à 10°. Pour le service troubles psychologiques, les facteurs sont multiples et variés. Cependant la catégorisation « Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité » et « Troubles d'anxiété sociale » représente la majorité (55,6%) des motifs d'admission ;



- Répartition fille/garçon et moyenne d'âge



- 64% des enfants présents fin 2022 sont domiciliés hors de l'agglomération du grand Périgueux ;
- 96% des enfants disposaient d'un projet personnalisé d'accompagnement au 31/12/22 ;
- 53 enfants sur les 70 présents au 31/12/2022, ont bénéficié d'une réunion de synthèse dont 92% en présence des familles.

CARACTÉRISTIQUES SOCIALES ET FAMILIALES

- 76% des parents des enfants présents sont en couple ;
- 1% des usagers font l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire.

CARACTÉRISTIQUES SOIGNANTES

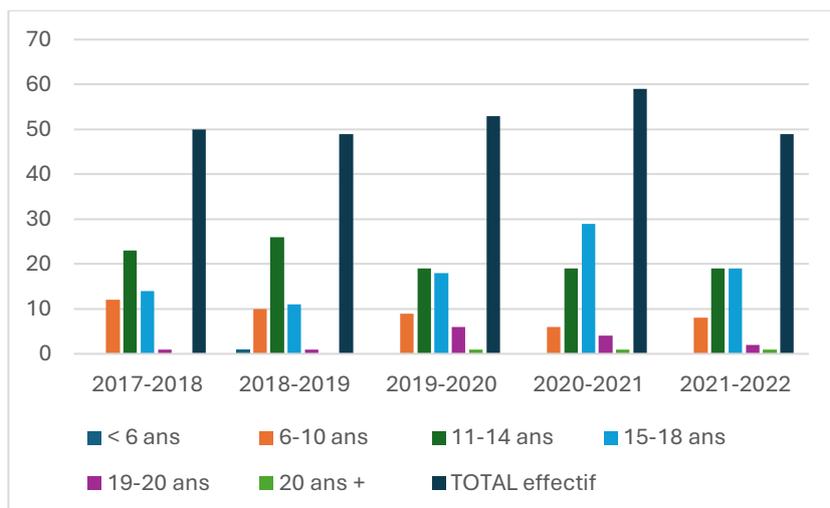
- Pour les DA : 100% appareillés dont 40% implantés. Le taux d'implantation augmente puisqu'il était de 25% en 2019 et de 33% en 2020 et 2021.
- Pour les DV : 79% présentent une amblyopie bilatérale, 21% une cécité ;
- Pour les TP : 55,6% des enfants présentent un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité ;

CARACTÉRISTIQUES SUR LA SCOLARITÉ ET LA FORMATION

- 97% des jeunes en âge d'obligation scolaire (3-16 ans) sont scolarisés dont 98% en milieu ordinaire.

ITEP : caractéristiques de la population accueillie 5-20 ans

- Répartition par âge



- Répartition par pathologie

Années	Déficiences Intellectuelles		Autisme et autres TED		Troubles Psychiques		Troubles du Langage et des apprentissages	
	A titre principal	A titre associé	A titre principal	A titre associé	A titre principal	A titre associé	A titre principal	A titre associé
2021	0	4	2	0	12	1	0	5
2022	1	0	2	0	18	4	1	0

Années	Cérébro-Lésions		Troubles du Comportement et de la Communication (TCC)	
	A titre principal	A titre associé	A titre principal	A titre associé
2021	0	1	31	2
2022	1	0	20	18

Les professionnels :

L'équipe du SESSAD est composée de :

- 3 orthophonistes
- 1 orthoptiste
- 1 psychomotricien
- 2 éducateurs spécialisés
- 1 transcriptrice
- 1 psychologue
- 1 instructrice en orientation et mobilité
- 1 instructeur en aide à la vie journalière (AVJiste)
- 1 secrétaire

Six enseignants spécialisés (trois dans la déficience visuelle et trois dans la déficience auditive) sont mis à disposition par l'éducation nationale.

L'équipe de l'ITEP est composée de :

- 12 éducateurs ou moniteurs éducateurs
- 3 psychologues
- 2 psychomotriciens
- 1 infirmière
- 1 secrétaire
- 1 vacation de pédopsychiatre

Cinq enseignants spécialisés sont mis à disposition par l'éducation nationale.

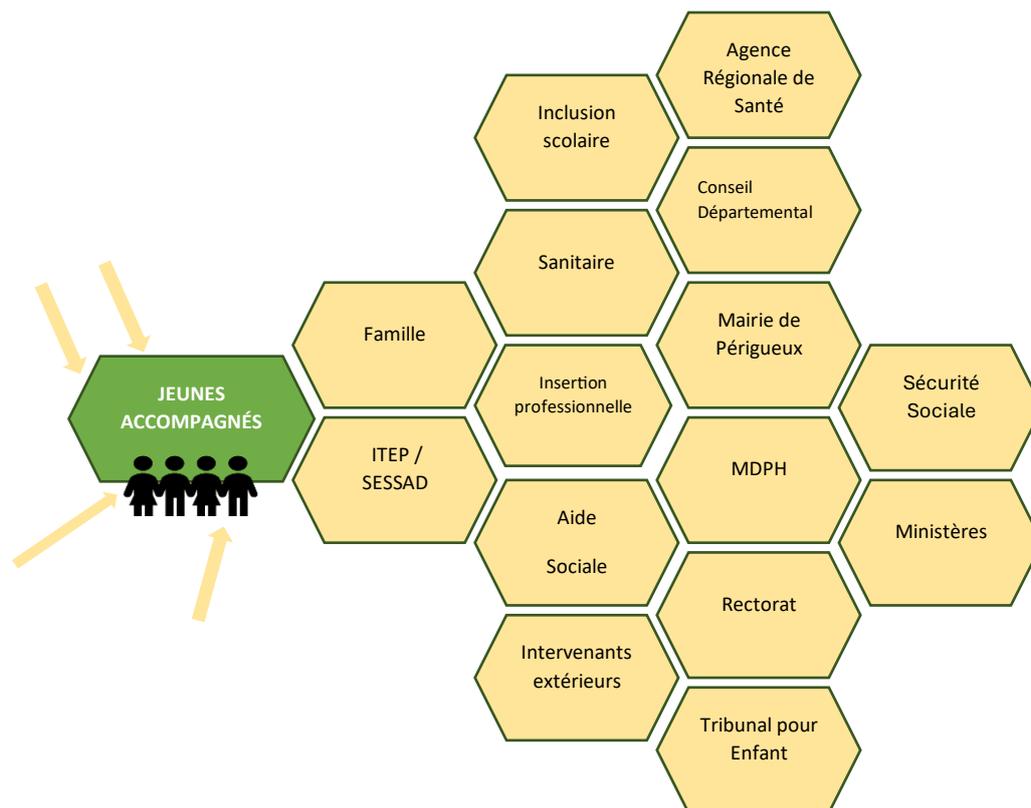
Les professionnels transversaux :

Certains professionnels ne sont pas rattachés à un service mais interviennent de manière transversale sur l'ensemble de l'établissement.

- Le service technique est composé d'un responsable de service, de quatre agents et d'un professionnel en contrat aidé. Ils assurent des réparations et la maintenance des installations techniques, des bâtiments et des locaux, l'entretien des espaces verts, l'entretien du parc de véhicules et la majeure partie des transports des personnes accompagnées.
- Le service général est composé de six maîtresses de maison et d'un agent de restauration. Les maîtresses de maison assurent l'entretien des locaux, une partie des transports des enfants et adolescents de l'ITEP, l'entretien du linge, ... Elles sont également rattachées à un groupe éducatif où elles participent activement à la vie quotidienne du groupe. La cuisinière assure l'ensemble des repas servis sur le site (de la commande à la réalisation).
- Le service administratif est composé de six personnes : la directrice, la responsable RH, la comptable, la secrétaire du SESSAD, la secrétaire de l'ITEP et un temps de suivi de la documentation qualité assuré par la transcriptrice.
- Un coordonnateur pédagogique mis à disposition par l'éducation nationale.

Certains professionnels interviennent à temps partiel.

Les partenaires :



Axes de travail PE 2024/2028

- Place de l'enfant, place de la famille
- Transformation de l'offre

Plan d'action pour 5 ans

Un nouveau comité de pilotage de la démarche qualité va être constitué en début d'année 2024 afin de suivre le plan d'action défini dans ce nouveau projet d'établissement.

Au total 8 fiches action ayant pour objectifs/actions² :

- Améliorer la visibilité de l'établissement
- Construire une relation entre la famille et l'institution
- Favoriser une fluidité du parcours et renforcer la dynamique d'inclusion
- Favoriser/développer l'expression et la participation des jeunes à la vie de l'établissement
- Préparer l'évaluation et développer un management de qualité
- Ouvrir l'établissement à et sur son environnement
- Accompagner la transformation de l'offre
- Faire des contraintes budgétaires une opportunité pour renforcer les projets collectifs en développement durable.

² Les fiches actions sont consultables sur demande auprès de la direction